



Grève pour le retrait de la réforme des retraites Caisse de grève et de solidarité

Non au report de l'âge légal de la retraite à 64 ans !

Non au passage à 43 annuités pour avoir droit à une retraite à taux plein !

Non à la remise en cause des régimes spéciaux !

Dans le cadre de la mobilisation et la grève pour gagner le retrait total du projet de réforme des retraites Macron/Borne, la Caisse de grève et de solidarité du SNUDI-FO 13 est activée. Elle permettra d'apporter une aide aux adhérents qui en feront la demande pour les aider à tenir financièrement après plusieurs jours de grève. Elle soutient ainsi le mouvement de grève.

• **La Caisse de grève et de solidarité du SNUDI FO 13 est réservée à ses adhérent(e)s.**

Elle leur permet de solliciter une aide en cas de difficulté financière rencontrée du fait de plusieurs jours de grève. **L'aide est activée pour les adhérents demandeurs dès trois jours minimum retirés du salaire.** Une aide journalière sera versée dès le premier jour retiré. En cas d'une nouvelle demande pour le même adhérent, la condition des trois jours minimum déjà constatés reste acquise. Les demandes seront traitées uniquement sur l'année 2023.

• **L'adhérent(e) qui sollicite une aide doit transmettre au syndicat**

par mail uniquement (contact@snudifo13.org) **et** regroupés dans un même envoi :

1/ le formulaire de demande complété (en pièce jointe)

2/ la copie des bulletins de salaire attestant d'au moins 3 jours de grève retirés pour le mouvement pour le retrait de la réforme des retraites (les dates faisant foi)

3/ un RIB (même si déjà transmis lors d'une adhésion)

=> *Tout dossier incomplet ne sera pas traité.*

=> *Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement des ressources de la caisse de grève, et l'aide versée par virement.*

=> *En cas de caisse de grève épuisée puis ré-abondée, les dossiers en attente seront bien sur réactivés.*

• **L'aide prévue** est une aide journalière validée par le conseil syndical.

Le SNUDI FO 13 transmettra également, par périodes, les dossiers de demandes d'aide au fonds confédéral de solidarité.

A la réception de fonds confédéraux d'aide, le Snudi FO 13 reversera à l'adhérent un nouveau forfait journalier en complément de l'aide SNUDI FO 13.

Les fonds pour la caisse de grève « SNUDI FO 13-Réforme des retraites 2023 » sont issus :

- de surplus de cotisation d'adhérents qui souhaitent verser à la caisse de grève ou ceux qui sont retraités, en maladie, en décharge syndicale...)

- de versement depuis les fonds propres du syndicat (issu des cotisations donc).

- de dons de non-adhérents

Nous vous invitons donc à verser à la caisse de grève vos dons pour la solidarité ouvrière

Vos dons pourront être considérés comme une surcotisation de votre adhésion 2023 et donneront lieu à un reçu fiscal majoré pour la déduction des impôts sur vos revenus en 2023